géoscientifiques. Le nouveau service de Géotechnique s'applique à résoudre les problèmes liés à l'aménagement du milieu au moyen de la connaissance géologique du territoire.

La direction du Domaine minier comprend le service des Titres miniers, le service de l'Inspection et le service des Travaux de Génie et la division des Conflits miniers. La direction régit l'octroi des titres miniers sur les terrains de l'État. Il s'agit de l'enregistrement des claims miniers, de la délivrance de permis de mise en valeur ou de permis spéciaux de vente ou de location de terrains aux fins de l'exploitation minière. Elle veille de plus à ce que les détenteurs de droits miniers remplissent les obligations inhérentes aux titres. Les inspecteurs de mines doivent s'assurer que les travaux dans les mines, les carrières et les ateliers de traitement du minerai sont effectués conformément aux dispositions de la loi et du règlement de sécurité pour les ouvriers.

La direction a également la tâche de préparer et d'exécuter les travaux de génie nécessaires à l'ouverture de nouveaux districts miniers ou de nouvelles installations minières, ce qui comporte la construction de voies d'accès, l'établissement de villages miniers et la réglementation propre à l'utilisation des terrains en cause. La division des Conflits miniers a la responsabilité de vérifier l'existence ou la valadité des claims selon les dispositions de la Section VI de la Loi des mines.

La direction de l'Économie minérale et du Développement a pour but de favoriser l'exploitation optimale des ressources minérales du Québec en faisant porter son action sur le développement de cette industrie et la conservation de la ressource. Elle met présentement sur pied trois services: service des Projets, service de l'Évaluation économique et service de Promotion. Elle vise à identifier et élaborer des projets pouvant conduire à des réalisations concrètes et rapides susceptibles d'entraîner le développement des ressources minérales du Québec. Elle s'occupe d'effectuer ou de faire effectuer des études sur la mise en marché, le financement, le transport, les méthodes de mise en valeur et d'exploitation, la rentabilité et sur tout autre aspect pouvant influencer la réalisation de projets de développement dans le secteur minéral.

Ontario. L'objectif de la Division des mines du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario est de participer le plus activement possible au développement économique de l'Ontario en encourageant et en ordonnant l'utilisation des stocks disponibles de minéraux par les industries à base de ressources naturelles. La Division des mines se compose de quatre Directions au bureau central: la Direction des ressources minérales, la Direction de la géologie, la Direction du génie minier et la Direction des recherches minérales.

La Direction des ressources minérales a pour objectif d'assurer l'exploitation et l'utilisation ordonnées des ressources non renouvelables de la province. Il s'agit essentiellement d'un service de planification centrale composé de quatre sections: Minéraux industriels (y compris l'application de la Loi sur le contrôle des carrières), Minéraux métalliques, Ressources pétrolières et Analyse des produits.

Les objectifs de la Direction de la géologie consistent à favoriser au maximum l'exploration et la découverte de gisements miniers par le moyen d'enquêtes géologiques, géophysiques et géochimiques effectuées par la province, la publication de cartes et de bulletins sur les gisements miniers en Ontario et la formation de prospecteurs et d'autres personnes dans le domaine de l'exploration minière. La Direction administre les fichiers des travaux d'évaluation. Elle assure également la gestion du programme d'aide à l'exploration minière, programme destiné à encourager l'exploration dans les régions de Red Lake, Geraldton — Beardmore, Kirkland Lake et Cobalt. Le tiers des frais d'exploration jusqu'à concurrence de \$33,000 est acquitté grâce aux sommes versées à des sociétés, petites et moyennes, pour qu'elles explorent ces régions.

La Direction des recherches minérales comprend le Laboratoire de titrage à Toronto et le Laboratoire d'épreuves de Temiskaming à Cobalt. Le premier fournit des services de titrage et d'analyse et fait des recherches approfondies en minéralogie dans le but d'aider à la découverte et à la mise en valeur de gisements miniers. Ses services sont à la disposition de l'industrie minière et du grand public. Le dernier, situé à Cobalt, est un laboratoire d'échantillonnage en vrac et de titrage exploité dans le but d'aider les producteurs de la région à mettre sur le marché leurs minerais d'argent-cobalt.

La Direction du génie minier est chargée de l'application de la Partie IX de la Loi sur les mines qui exige l'examen périodique de toutes les mines, carrières, sablières et gravières en exploitation et de certaines usines métallurgiques de manière à assurer la santé et la sécurité des